

DECISION DE LA DIRECTION DE COURSE

AUX CONCURRENTS

compte tenu de la gêne occasionné par la sortie du véhicule N°22 dans l'ES 5, il est accordé au concurrent N°23 un temps forfaitaire de 4'54'44

A sainte Suzanne, le 10 mai 2025 à 19h48

La Direction de Course

